

LE TRAIT D'UNION

volume 45, numéro 10; Décembre 2020

Concours de panache p. 12-13



Clinique Dentaire
Kamouraska

Dre Jill Laroche Paquet

Alimentation
Saint-Bruno 2020

Isabelle Bérubé

Jean-Charles Chénard

À votre service

155 rte du Petit Moulin
Saint-Bruno de Kam.

418.492.3185

Épicerie - Essence
Service de traiteur



Ce journal communautaire est publié par :
Le Trait d'Union de Saint-Bruno inc.
4, du Couvent
Saint-Bruno-de-Kamouraska (Québec) G0L 2M0

Téléphone : (418) 492-5178

Courriel: trdunion@globetrotter.net

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1197-4087

Politique du journal

Tout article pouvant porter atteinte personnelle ne sera pas publié.

Le journal se réserve le droit de modifier, en tout ou en partie, les articles, et ce, tout en y respectant la teneur et le sens.

Distribution du journal

La distribution du journal s'effectue gratuitement par la poste dans tous les foyers de Saint-Bruno.

Abonnement

Le coût de l'abonnement est de 25 \$ par année pour les abonnés à l'extérieur de la municipalité ou pour toute autre personne ou organisme désirant s'abo de

Tirage

Le Trait d'Union a un tirage de 290 exemplaires, certifié par l'Association des médias écrits communautaires du Québec.

Date de tombée des articles

20 décembre 2020

Conseil d'administration

Présidente : Constance Gagné, 492-5178
Vice-présidente : Angèle Dionne 492-9690
Trésorière : Sonia Gagné, 492-3779
Secrétaire : Claudette Rivard 492-1612
Directrice : Micheline Dionne, 492-5281

L'Équipe du journal

Rédacteur en chef Équipe du journal

Traitement de texte et montage

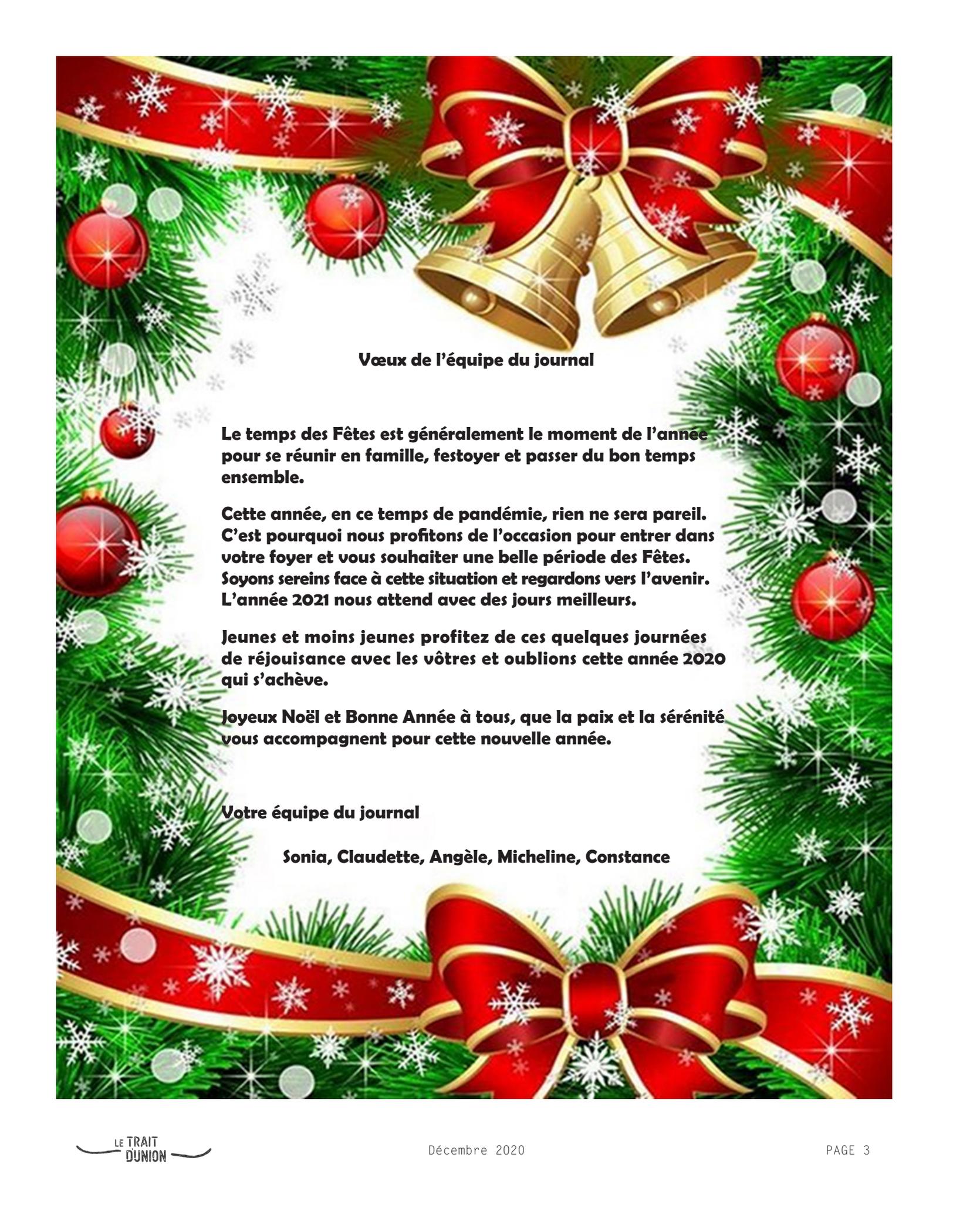
Sonia Gagné

Collaboration

Conseil municipal	Equipe du journal
Fabrique	Groupe Al-Anon
Angèle Dionne	Christian Madore
Dave Ouellet	Cadets de L'air
Cormoran	Myrtha St-Pierre
Phamiliprix	

Sommaire :

Page 3 : Voeux du journal
Page 4-8 : Chronique municipale
Page 12-13: Concour de panache
Page 14 : Cormoran - Place de l'église
Page 15 : Chronique culinaire
Page 16-17 : Chronique santé
Page 18 : 50 ans et plus - Voeux de la municipalité
Page 19 : Al-Anon - Tel-Aide
Page 20 : Sûreté du Québec - Cadets
Page 21 : Service incendie
Page 22 : Horaire d'ouverture
Page 23-24 : Commanditaires



Vœux de l'équipe du journal

Le temps des Fêtes est généralement le moment de l'année pour se réunir en famille, festoyer et passer du bon temps ensemble.

Cette année, en ce temps de pandémie, rien ne sera pareil. C'est pourquoi nous profitons de l'occasion pour entrer dans votre foyer et vous souhaiter une belle période des Fêtes. Soyons sereins face à cette situation et regardons vers l'avenir. L'année 2021 nous attend avec des jours meilleurs.

Jeunes et moins jeunes profitez de ces quelques journées de réjouissance avec les vôtres et oublions cette année 2020 qui s'achève.

Joyeux Noël et Bonne Année à tous, que la paix et la sérénité vous accompagnent pour cette nouvelle année.

Votre équipe du journal

Sonia, Claudette, Angèle, Micheline, Constance



Chronique municipale

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU 22 OCTOBRE 2020

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue le 22 octobre 2020 à la salle municipale au 4, rue du Couvent à 19 h.

Sont présents : Mesdames les conseillères Valérie Bourgoïn, Julie Nadeau et Messieurs les conseillers Gilles Beaulieu, André Caron et Philippe Morneau-Hardy sous la présidence de Monsieur Richard Caron, maire formant quorum.

Est absent : M. Michel Ferland, conseiller.

Est aussi présente M^{me} Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

2020-10-200 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit ouverte à 19 h 00 et que l'ordre du jour tel que lu soit accepté.

2020-10-201 MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 222-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 520 294,00 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE D'UNE SECTION DE LA ROUTE CENTRALE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA DANS LE CADRE DU PROGRAMME RIRL – 2020-999

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement numéro 222-2020 étant donné que le coût total des travaux est moindre que l'estimation fournie par l'ingénieur, monsieur Guillaume Bouchard;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a décrété, par le biais du règlement numéro 222-2020, une dépense de 498 520,11 \$ et d'un emprunt de 373 890,08 \$ pour les travaux de pavage d'une section de la route Centrale dans le cadre du programme RIRL 2020-999;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le titre du règlement numéro 222-2020 est remplacé par le suivant : « Règlement numéro 222-2020 décrétant des dépenses de 498 520,11 \$ et un emprunt de 373 890,08 \$

pour les travaux de pavage d'une section de la route Centrale de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska dans le cadre du programme RIRL – 2020-999 »;

QUE l'article 1 du règlement numéro 222-2020 est remplacé par le suivant : « Le conseil est autorisé à procéder à des travaux de pavage d'une section de la route Centrale de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska dans le cadre du programme RIRL – 2020-999, le tout tel que spécifié à l'annexe A et à l'annexe B partie 1 à 4 jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante »;

QUE l'article 2 du règlement numéro 222-2020 est remplacé par le suivant : « Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 498 520,11 \$ pour les fins du présent règlement »;

QUE l'article 3 du règlement numéro 222-2020 est remplacé par le suivant : « Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil verse une part municipale au montant de 124 630,03 \$ payée à partir de sa réserve de carrières et sablières et est autorisé à emprunter une somme de 373 890,08 \$ sur une période de 10 ans »;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2020-10-202 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2020-10-179 CONCERNANT L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE À LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur

l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska soumette la programmation TECQ 2019-2023, numéro 1 relative aux travaux de réfection de pavage sur la route du Petit-Moulin et la rue de l'Église, sous la juridiction de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, pour un coût net de 126 328,00 \$;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent

découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2020-10-203 FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu la levée de l'assemblée à 19 h 10.

Richard Caron, maire

Maryse Ouellet, directrice générale & secrétaire-trésorière par intérim

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2020

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue le 2 novembre 2020 à la salle municipale au 4, rue du Couvent à 20 h 00.

Sont présents : Mesdames les conseillères Valérie Bourgoïn, Julie Nadeau et Messieurs les conseillers Gilles Beaulieu, Philippe Morneau-Hardy et Michel Ferland sous la présidence de Monsieur Richard Caron, maire formant quorum.

Est absent : M. André Caron, conseiller.

Est aussi présente M^{me} Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

2020-11-204 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit ouverte à 20 h 00 et que l'ordre du jour tel que lu soit accepté.

2020-11-205 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

2020-11-206 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020

2020-11-207 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2020

2020-11-208 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoïn
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE le conseil approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 182 414,31 \$.

DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATION DES ÉLUS

2020-11-209 RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER L'ACCEP-TATION DE LA SOUMISSION B.M.L. – DIVISION DE SINTRA INC. POUR LES TRAVAUX DE RÉPARATION DANS LA ROUTE CENTRALE

ATTENDU QUE Construction B.M.L. – Division de Sintra Inc. a envoyé une soumission au montant de 38 677,59 \$, incluant les taxes pour effectuer les travaux de réparations causé par une pelle mécanique dans la route Centrale;

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska entérine l'acceptation de la soumission de Construction B.M.L. – Division de Sintra Inc. pour les travaux mentionnés au montant de 38 677,59 \$ qui sera payé par l'assureur de l'entreprise à qui appartient la pelle mécanique qui a causé les bris.

2020-11-210 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 223-2020 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ, LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Julie Nadeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE le présent règlement numéro 223-2020 soit adopté et que le conseil municipal décrète par ce règlement ce qui suit, à savoir : (voir le livre des règlements).

2020-11-211 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 224-2020 RELATIF AUX COLPORTEURS ET AUX COMMERÇANTS ITINÉRANTS

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE le présent règlement numéro 224-2020 soit adopté et que le conseil municipal décrète par ce règlement ce qui suit, à savoir : (voir le livre des règlements).

2020-11-212 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 225-2020 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

2020-11-213 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 225-2020 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

2020-11-214 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 226-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 217-2020 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

2020-11-215 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLE-MENT NUMÉRO 226-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 217-2020 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

2020-11-216 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 227-2020 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE

2020-11-217 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 227-2020 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE

2020-11-218 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 228-2020 CONCERNANT LES NUISANCES

2020-11-219 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 228-2020 CONCERNANT LES NUISANCES

2020-11-220 FIN DES TRAVAUX DE PAVAGE D'UNE SECTION DE LA ROUTE CENTRALE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA DANS LE CADRE DU PROGRAMME RIRL – 2020-999 – ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte l'avis de conformité préparé par l'ingénieur, monsieur Guillaume Bouchard de Bouchard Service-Conseil pour les travaux de pavage d'une section de la route Centrale exécutés par B.M.L. – Division de Sintra Inc. au coût total de 409 793,64 \$.

2020-11-221 RÉSOLUTION D'APPROBATION DES TRAVAUX EFFECTUÉS PAR C.G. THÉRIAULT INC. LORS DU PAVAGE D'UNE SECTION DE LA ROUTE CENTRALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RIRL – 2020-999

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska approuve les travaux effectués par C.G. Thériault au coût de 4 520,00 \$, taxes non incluses.

2020-11-222 RÉSOLUTION D'ACCEPTATION DES HONO-RAIRES PROFESSIONNELS DU LABORATOIRE D'EX-PERTISES DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC. (LER) LORS DU PAVAGE D'UNE SECTION DE LA ROUTE CENTRALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RIRL – 2020-999

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoïn

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte les honoraires professionnels du Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup Inc. (LER) au coût de 2 393,00 \$, taxes non incluses.

2020-11-223 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2020-10-202 CONCERNANT L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE À LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019-2023

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2020-11-224 CALENDRIER 2021 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier des séances ordinaires de la municipalité fixant la date et l'heure;

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoïn

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les dates ci-après soient reconnues comme étant le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska et que lesdites séances débiteront à 20 h.

CALENDRIER 2021	
11 janvier	6 juillet
8 février	9 août
8 mars	7 septembre
6 avril	5 octobre
10 mai	15 novembre
7 juin	6 décembre

2020-11-225 LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

ATTENDU QUE la Grande semaine des tout-petits se déroule du 15 au 21 novembre 2020 représente l'occasion de communiquer et de susciter le dialogue sur l'état de bien-être et de développement des tout-petits, de mettre en lumière des initiatives locales, régionales et nationales qui soutiennent la petite enfance et de mobiliser l'ensemble de la société;

ATTENDU QUE la Grande semaine des tout-petits est l'occasion de réfléchir à ce que nous pouvons réaliser collectivement pour que les enfants développent leur plein potentiel;

ATTENDU QUE la municipalité détient une politique familiale;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se joindre à ce mouvement et que les tout-petits du Québec représentent l'avenir de notre société;

ATTENDU QUE la Grande semaine des tout-petits constitue un contexte idéal pour mobiliser l'ensemble de la société à faire de la petite enfance une priorité québécoise;

ATTENDU QUE la municipalité portera fièrement le carré doudou afin de souligner la Grande semaine des tout-petits;

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoïn

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska signifie son appui au mouvement, s'engage à soutenir le développement des enfants et à appuyer les familles de son territoire.

2020-11-226 RENOUELEMENT D'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska renouvelle son adhésion pour l'année 2021 auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au montant de 993,89 \$, taxes en sus.

2020-11-227 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ORGANISME UNITÉ DOMRÉMY DE SAINT-PASCAL

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue de façon financière en octroyant une somme de 25,00 \$.

2020-11-228 RÉOLUTION POUR ENTÉRINER L'AUTO-RISATION À LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE À SUIVRE LA CAPSULE D'INFORMATION SUR LA LOI 48 VISANT PRINCIPALEMENT À CONTRÔLER LE COÛT DE LA TAXE FONCIÈRE AGRICOLE QUI A EU LIEU LE 29 OCTOBRE 2020

Il est proposé par M^{me} Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska approuve le paiement de cette capsule d'information au coût de 125,00 \$, plus taxes.

VARIA

2020-11-229 DEMANDE DE M. CARL ROSSIGNOL POUR L'INSTALLATION D'UN PONCEAU – LOT 5 727 078, RANG DU NORD

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE M. Rossignol soit autorisé à installer un ponceau au lot 5 727 078, rang du Nord, en suivant les recommandations du responsable des travaux de voirie de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska et avise en temps nécessaire pour la vérification de l'installation en guise de conformité des travaux.

INFORMATIONS DIVERSES

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2020-11-230 FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu la levée de l'assemblée à 20 h 45.

Richard Caron, maire

Maryse Ouellet, directrice générale & secrétaire-trésorière par intérim

Fermeture du bureau pour la période des Fêtes

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes du **24 décembre 2020 au 4 janvier 2021 inclusivement.**

Il nous fera plaisir de vous revoir à notre retour.

Joyeuses Fêtes !



Ajout d'une collecte

Lors de l'élaboration du calendrier de collecte 2020, il y a eu une erreur au niveau des collectes de recyclage.

Veillez prendre en note qu'il y aura une collecte de recyclage le lundi 28 décembre 2020.





S'isoler, c'est sérieux.

**Pour lutter contre la propagation de
la COVID-19, on doit s'isoler quand :**

- on a des symptômes
- on a passé un test
- le résultat est positif
- on revient de voyage
- on a été en contact avec
un cas confirmé

Québec.ca/isolement

1 877 644-4545

Votre
gouvernement

Québec

Soyez là pour vous comme vous l'êtes pour vos proches



Vous êtes là quand les gens que vous aimez vivent un mauvais moment. Ne vous oubliez pas. Des solutions existent pour aller mieux.

Il est possible que la situation actuelle suscite des émotions difficiles ou de la détresse. Il est normal de vivre un certain déséquilibre dans différentes sphères de sa vie. La gestion de ses pensées, de ses émotions, de ses comportements et de ses relations avec les autres peut devenir plus ardue. La plupart des gens arriveront à s'adapter à la situation, mais il demeure important que vous restiez à l'écoute de vos besoins. **N'hésitez pas à prendre les moyens nécessaires pour vous aider.**

Prenez soin de vous

- Misez sur vos forces personnelles et ayez confiance en vos capacités.
- Rappelez-vous les stratégies gagnantes que vous avez utilisées par le passé pour traverser une période difficile. Il n'y a pas de recette unique, chaque personne doit trouver ce qui lui fait du bien.
- Accordez-vous de petits plaisirs (écouter de la musique, prendre un bain chaud, lire, pratiquer une activité physique, etc.).
- Si c'est accessible, allez dans la nature et respirez profondément et lentement.
- Apprenez à déléguer et à accepter l'aide des autres.
- Demandez de l'aide quand vous vous sentez dépassé par les événements. **Ce n'est pas un signe de faiblesse, c'est vous montrer assez fort pour prendre les moyens de vous aider.**
- Contribuez à l'entraide et à la solidarité tout en respectant vos limites personnelles et les consignes de santé publique. Le fait d'aider les autres peut contribuer à votre mieux-être et au leur.
- Prenez le temps de réfléchir à ce qui a un sens ou de la valeur à vos yeux. Pensez aux choses importantes dans votre vie auxquelles vous pouvez vous accrocher quand vous traversez une période difficile.
- Limitez les facteurs qui vous causent du stress.
- Bien qu'il soit important de vous informer adéquatement, limitez le temps passé à chercher de l'information au sujet de la COVID-19 et de ses conséquences, car une surexposition peut contribuer à faire augmenter les réactions de stress, d'anxiété ou de déprime.



Outil numérique *Aller mieux à ma façon*

Aller mieux à ma façon est un outil numérique d'autogestion de la santé émotionnelle. Si vous vivez des difficultés liées au stress, à l'anxiété ou à la détresse, cet outil peut contribuer à votre mieux-être puisqu'il permet de mettre en place des actions concrètes et adaptées à votre situation. Pour en savoir plus, consultez [Québec.ca/allermieux](https://Quebec.ca/allermieux)



Laissez vos émotions s'exprimer

- Gardez en tête que toutes les émotions sont normales, qu'elles ont une fonction et qu'il faut se permettre de les vivre sans jugement.
- Verbalisez ce que vous vivez. Vous vous sentez seul? Vous avez des préoccupations?
- Donnez-vous la permission d'exprimer vos émotions à une personne de confiance ou de les exprimer par le moyen de l'écriture, en appelant une ligne d'écoute téléphonique ou autrement.
- Ne vous attendez pas nécessairement à ce que votre entourage soit capable de lire en vous. Exprimez vos besoins.
- Faites de la place à vos émotions et aussi à celles de vos proches.



Utilisez judicieusement les médias sociaux

- Ne partagez pas n'importe quoi sur les réseaux sociaux. Les mauvaises informations peuvent avoir des effets néfastes et nuire aux efforts de tous.
- Utilisez les réseaux sociaux pour diffuser des actions positives.
- Regardez des vidéos qui vous feront sourire.



Adoptez de saines habitudes de vie

- Tentez de maintenir une certaine routine en ce qui concerne les repas, le repos, le sommeil et les autres activités de la vie quotidienne.
- Prenez le temps de bien manger.
- Couchez-vous à une heure qui vous permet de dormir suffisamment.
- Pratiquez des activités physiques régulièrement, tout en respectant les consignes de santé publique.
- Réduisez votre consommation de stimulants : café, thé, boissons gazeuses ou énergisantes, chocolat, etc.
- Buvez beaucoup d'eau.
- Diminuez ou cessez votre consommation d'alcool, de drogues, de tabac ou votre pratique des jeux de hasard et d'argent.

Aide et ressources

Le prolongement de cette situation inhabituelle pourrait intensifier vos réactions émotionnelles. Vous pourriez par exemple ressentir une plus grande fatigue ou des peurs envahissantes, ou encore avoir de la difficulté à accomplir vos tâches quotidiennes. Portez attention à ces signes et communiquez dès que possible avec les ressources vous permettant d'obtenir de l'aide. Cela pourrait vous aider à gérer vos émotions ou à développer de nouvelles stratégies.

- **Info-Social 811**
Service de consultation téléphonique psychosociale 24/7
- **Regroupement des services d'intervention de crise du Québec**
Offre des services 24/7 pour la population en détresse :
centredecrise.ca/listecentres
- **Service d'intervention téléphonique**
Service de consultation téléphonique 24/7 en prévention du suicide :
1 866 APPELLE (277-3553)

De nombreuses autres ressources existent pour vous accompagner, consultez : Québec.ca/allermieux

[Québec.ca/allermieux](https://quebec.ca/allermieux)

 Info-Social 811

Québec 

Dans notre 3^e édition du concours de panaches, voici la liste des participants :

Catégorie original : Daniel Briand, Guy Gagné, Jacques Sénéchal et Robert Thériault.

Catégorie chevreuil : Jacques Sénéchal, Jean-Jacques Briand et Robert Thériault. Voici les belles prises que nous avons reçues ainsi que les résultats des gagnants.

Dans la catégorie plus gros panache original le gagnant est : Robert Thériault avec un panache de 44 3/4 pcs qui se méritent un prix de 50 \$.

Prix de participation original le gagnant est : Daniel Briand, qui se mérite un prix de 25 \$.

Dans la catégorie plus gros panache chevreuil le gagnant est Jacques Sénéchal avec un panache de 6 pointes, qui se mérite un prix de 50 \$.

Prix de participation chevreuil le gagnant est : Jean-Jacques Briand qui se mérite un prix de 25 \$.

Merci à tous nos participants et à l'an prochain sûrement!

Équipe du journal

Nos gagnants

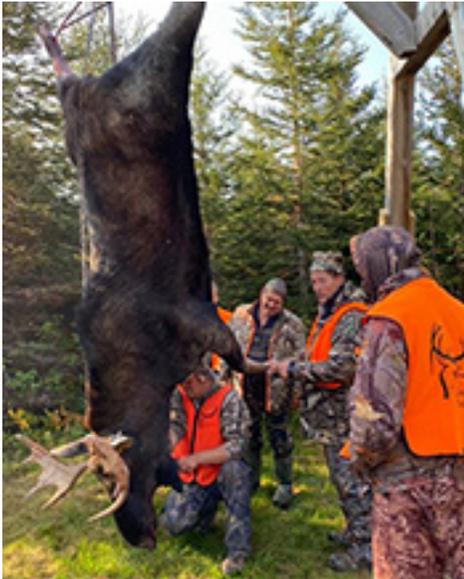


Robert Thériault
44 3/4
Original



Jacques Sénéchal
6 pointes
Chevreuil

Nos participants
Original



Jacques Sénéchal
30 1/2 pouces



Daniel Briand
29 pouces



Guy Gagné
Jeune veau

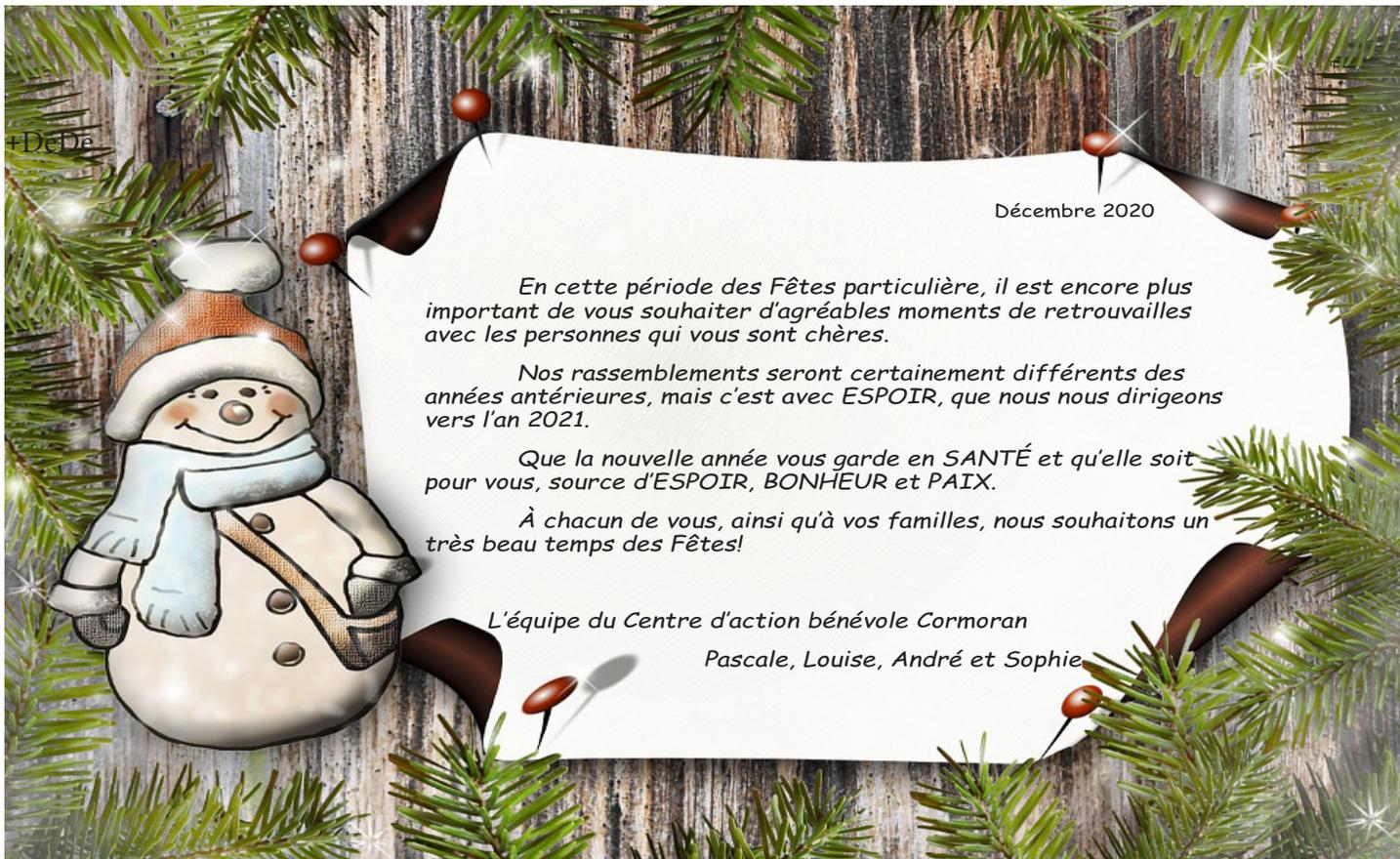
Nos participants
Chevreuil



Robert Thériault
5 pointes



Jean-Jacques Briand
4 pointes



Décembre 2020

En cette période des Fêtes particulière, il est encore plus important de vous souhaiter d'agréables moments de retrouvailles avec les personnes qui vous sont chères.

Nos rassemblements seront certainement différents des années antérieures, mais c'est avec ESPOIR, que nous nous dirigeons vers l'an 2021.

Que la nouvelle année vous garde en SANTÉ et qu'elle soit pour vous, source d'ESPOIR, BONHEUR et PAIX.

À chacun de vous, ainsi qu'à vos familles, nous souhaitons un très beau temps des Fêtes!

L'équipe du Centre d'action bénévole Cormoran

Pascale, Louise, André et Sophie

PLACE DE L'ÉGLISE

Messes

Mois de décembre



Décès

À son domicile, le 25 octobre 2020 est décédé subitement à l'âge de 79 ans et 9 mois, **M. Adalbert Saint-Pierre**, fils de feu Mme Bernadette Dionne et de feu M. Amédée Saint-Pierre.

Sincères condoléances à son frère Yves de notre paroisse.

Jour	Date	Intentions	Par
Dimanche 11h00	6	Déf. Joseph et Laurette Beaulieu	Famille Beaulieu
		Déf. De la famille Lucien Dionne	Clémence et Jacques Ginette et Roger
Dimanche 10h30	13	Célébration de la parole	Équipe de Myrtha St-Pierre
Dimanche 11h00	20	Déf. Dany Drapeau	Résidence Daniel Caron
		Déf. Laurette Lévesque	Femmes Chrétiennes
Jeu 19 h 30	24	Messe collective de Noël	

• Pas de célébration les dimanches 27 décembre et 1^{er} janvier

CHRONIQUE CULINAIRE

Dindon roti à l'orange et au Grand Marnier

1 dindon (cuire congelé) Exceldor (5kg)
4 c. à soupe de beurre
2 c. à soupe d'huile de tournesol
¾ tasse de Grand Marnier
1/3 tasse de cognac ou de brandy
Le zeste de deux oranges
6 oranges pelées, épépinées et coupées en rondelles
5 c. à soupe de sirop d'érable
4 c. à soupe de vinaigre de vin
1 tasse de bouillon de poulet
1 tasse de jus d'orange
2 gros oignons finement hachés
6 gousses d'ail hachées
2 barquette de champignons, coupés en deux
2 c. à soupe de farine
Sel et poivre au goût

Préparation

Préchauffer le four à 350 F

Déposer le dindon (cuire congelé) dans une lèchefrite. Cuire tel qu'indiqué sur l'emballage.

Dans une grande casserole, faire revenir à feu moyen-vif, dans un mélange d'huile et de beurre, les oignons, les champignons, le zeste d'orange et l'ail. Laisser rissoler environ 5 minutes.

Ajouter le vinaigre et le sirop d'érable, mélanger et laisser mijoter environ 1 minute.

Saupoudrer la farine en mélangeant, ajouter le bouillon et le jus d'orange, saler et poivrer et laisser mijoter à feu moyen une dizaine de minutes. Verser la préparation dans la lèchefrite contenant le dindon.

Une heure avant la fin de la cuisson, ajouter le cognac, le Grand Marnier et les morceaux d'oranges.

Déposer le dindon dans un plat de présentation, à l'aide d'une cuillère à trous, récupérer les champignons et le reste des légumes pour garnir autour du dindon.

Verser le jus de cuisson au Grand Marnier et au cognac dans une casserole et faire réduire quelques minutes. Servir dans une saucière.

Carrés aux bleuets et au beurre noisette

Cette recette spéciale comporte bien quelques étapes de plus que celle des carrés traditionnels, mais elle en vaut le coup! Le beurre noisette ajoute une touche délicieuse et la garniture Streusel du croquant.

Garniture Streusel

75 ml (1/3 tasse) de farine tout usage
75 ml (1/3 tasse) de pacanes en morceaux hachées
60 ml (1/4 tasse) de cassonade
5 ml (1c. à thé) de cannelle moulue
60 ml (1/4 tasse) de beurre non salé froid en petit dés

Carrés

75 ml (1/3 tasse) de beurre non salé
125 ml (1/2 tasse) de sucre
125 ml (1/2 tasse) de cassonade
1 œuf à température ambiante
5 ml (1 c. à thé) d'extrait de vanille pur
250 ml (1 tasse) de farine tout usage
5 ml (1 c. à thé) de poudre à pâte
Pincée de sel
75 ml (1/2 tasse) de lait
500 ml (2 tasses) de bleuets frais ou surgelés

Préchauffer le four à 190 C (375 f) et graisser un moule à gâteau carré de 2 L (8 pouces). Pour faire la garniture streusel mélanger la farine, les pacanes, la cassonade et la cannelle dans un petit bol. Du bout des doigts, mélanger le beurre jusqu'à ce que le mélange ressemble à de grosses miettes. Réserver.

Pour préparer les carrés, faire fondre le beurre à feu moyen, jusqu'à ce qu'il prenne une légère coloration et dégage son parfum, soit de 6 à 7 minutes. Laisser tiédir. Avec un batteur électrique, défaire en crème le beurre refroidi, le sucre et la cassonade. Ajouter l'œuf et la vanille, battre jusqu'à ce que le tout soit léger et duveteux. Dans un autre bol, tamiser ensemble la farine, la poudre à pâte et le sel. Ajouter la farine et le lait au mélange d'œuf, en battant à basse vitesse jusqu'à homogénéité.

Étendre uniformément le mélange dans le moule graissé. Étaler les bleuets et parsemer tout le dessus de la garniture streusel. Cuire au four de 45 à 50 minutes ou jusqu'à un cure-dent inséré au centre du gâteau en ressorte propre. Laisser tiédir à la température ambiante avant de couper en 16 portions. Servir ou conserver dans un contenant hermétique pendant tout au plus 5 jours.

Eczéma chez petits et grands : comment prévenir et traiter

Le froid de l'hiver, jumelé au chauffage des maisons, nous assèche tous la peau. Et pour bon nombre de personnes, ce changement constant de température est synonyme d'une recrudescence de l'eczéma. Cette inflammation de la peau qui s'accompagne de démangeaisons parfois intenses peut susciter de vive réaction et de l'irritabilité chez les membres de la famille où elle est présente. Pour en savoir plus et adapter votre routine et vos habitudes afin de mieux vivre avec l'eczéma, nous rassemblons ici quelques recommandations.

Comment reconnaître l'eczéma?

La peau eczémateuse a de la difficulté à retenir l'humidité. Lorsqu'elle devient sèche, elle irrite, provoquant des plaques rouges et des démangeaisons qui peuvent s'intensifier. C'est une maladie auto-immune — un dysfonctionnement du système immunitaire — qui ne se transmet donc pas d'une personne à l'autre. On l'appelle aussi dermatite atopique.

L'eczéma : du nourrisson jusqu'à l'âge adulte

L'eczéma atopique est la forme la plus courante d'eczéma. Selon l'Association canadienne de dermatologie, 17 % des Canadiens en souffriront à un moment ou l'autre de leur vie. L'apparition des signes survient souvent dès les tous premiers mois de vie, alors que la peau ne réussit pas à bien se protéger de son environnement. De nombreux enfants sont affectés par ce type d'eczéma avant l'âge de cinq ans. Heureusement, les crises vont s'espacer et s'atténuer avec les années, avant de disparaître avec la puberté. Plus on traite tôt l'eczéma chez les tout-petits, plus on va l'empêcher de perdurer dans le temps. Dans certains cas, toutefois, la dermatite atopique persiste à l'âge adulte. S'il n'est pas contagieux, l'eczéma peut être héréditaire et se déclencher en raison d'un facteur extérieur, comme le soleil, la pollution ou le stress.

Certains sont plutôt touchés par un eczéma de contact, une inflammation causée par un contact direct avec une substance irritante ou des produits chimiques (savons, détergents, parfums, solvants, le nickel, etc.). La peau

plus fragile a de la difficulté à se protéger des stimuli extérieurs.

Cette maladie est plus difficile à gérer pour les plus jeunes, car il est laborieux de les empêcher de se gratter. Et comme le grattage aggrave la situation, ça devient vite une roue sans fin. Les symptômes que l'on voit généralement chez les enfants sont les mêmes que chez les adultes, soit la peau sèche et rugueuse, des plaques rouges, plus fréquemment aux articulations, sur le thorax, le dos, les mains et les joues. Lorsque l'eczéma s'infecte, on voit alors des lésions ou des croûtes jaunâtres. Les démangeaisons peuvent aussi provoquer des troubles de sommeil et de l'irritabilité. Chez les adultes, les crises d'eczéma peuvent miner le moral, le sommeil et la faculté à accomplir les activités quotidiennes.

Comment on soulage?

Il n'y a pas de traitement définitif à l'eczéma, il faut donc miser sur la prévention. Puisque c'est un problème d'assèchement de la peau, les priorités sont le nettoyage en douceur et l'hydratation. Il faut permettre à la peau d'emmagasiner le plus d'humidité possible. Plusieurs solutions simples permettront d'améliorer l'état de votre peau ou celle de votre enfant.

Prendre des bains d'eau tiède

D'abord, il faut savoir que l'eau trop chaude assèche la peau. Limiter la durée à une dizaine de minutes tout au plus. Malgré son effet hydratant, l'eau enlève aussi les huiles naturelles présentes dans la peau.

On peut ajouter de l'avoine colloïdale dans le bain, quelques minutes avant de s'y plonger. L'avoine a la propriété d'adoucir la peau et de réduire les démangeaisons. Les personnes qui font de l'eczéma devraient prendre un bain ou une douche chaque jour, mais ne laver que les parties qui en ont vraiment besoin pour ne pas irriter inutilement la peau.

Utiliser un savon doux sans parfum

Comme la peau est sensible, il vaut mieux choisir un savon doux prévu pour l'eczéma, pour peau sensible ou hypoallergène. L'Association canadienne de dermatologie préconise les nettoyants liquides aux produits offerts sous forme de pain de savon, car ils seraient moins abrasifs et plus faciles à rincer. Dès la sortie du bain, étendre une crème hydratante non parfumée sur le corps.

Attention aux frottements et aux fibres synthétiques

Évitez de frotter la peau avec la serviette de bain, par exemple, et privilégiez des vêtements en tissus doux, comme le coton fin. Évitez la laine et les fibres synthétiques. Les draps, couvertures et serviettes doivent aussi être faits de tissus doux et naturels.

Les produits de lessive à surveiller

Optez pour un détergent à lessive sans parfum et évitez les assouplissants, puisqu'ils ont tendance à irriter la peau.

Le bon taux d'humidité dans son environnement

Gardez un bon taux d'humidité dans la maison. Les environnements asséchants sont des lieux de prédilection pour raviver l'eczéma. Pendant l'hiver, en raison du chauffage, l'air des maisons devient sec. Il peut être utile d'avoir un humidificateur pour maintenir le taux d'humidité autour de 40 %. Il est très important de nettoyer régulièrement l'appareil pour éviter la prolifération de champignons ou de bactéries dans l'eau.

Les sorties et la crème hydratante

Lorsque vous sortez dehors, appliquez une crème hydratante sur votre visage afin de le protéger du froid et du vent.

Attention au grattage

Si vous avez de la difficulté à ne pas vous gratter, habillez-vous en vêtements longs afin de moins visualiser les plaques. Ce truc est fort utile chez les enfants. Ne pas voir aide à éviter ou à diminuer l'envie de se gratter.

Gardez les ongles courts pour éviter de créer des lésions qui pourraient se mettre à saigner ou s'infecter. Pour les bébés, des mitaines sont utiles, notamment durant les périodes de sommeil. Certains adultes apprécieront de mettre des petits gants durant la nuit, puisque plusieurs se grattent souvent sans s'en rendre compte.

Dans certains cas plus critiques, un médecin peut prescrire une crème médicamenteuse à la cortisone. Elle aide à diminuer l'inflammation de la peau. Il est important de bien suivre la posologie puisque ce produit amincit la peau et peut faire apparaître quelques taches blanchâtres au soleil.

Hydratation, hydratation, hydratation

Comme l'hydratation reste l'élément majeur dans la diminution des symptômes de la maladie, il faut s'attarder à trouver la bonne crème qui répondra aux besoins de la peau. Une fois le produit choisi, n'hésitez pas à en avoir toujours à la portée de la main : à la maison, au bureau, à la garderie, dans l'auto, chez les grands-parents, etc. Si vous observez que vous ou votre enfant vous grattez souvent à un moment précis de la journée, pensez à hydrater la peau un peu avant pour réduire le risque de démangeaison.

Parmi les produits disponibles, certains portent le Sceau d'acceptation de la société canadienne de l'eczéma (SCE)¹



L'eczéma est une maladie de la peau qui varie en intensité d'une personne à une autre et dans tous les cas, l'avis d'un expert est bienvenu. Si la fréquence ou l'intensité des crises d'eczéma augmente, n'hésitez pas à prendre des photos puis à aller consulter un pharmacien. Vous pourrez ainsi montrer les plaques si elles sont moins visibles au moment de consulter et demander conseil sur les produits disponibles en vente libre.

Tiré du site web Familiprix : <https://www.familiprix.com/fr/articles/eczema-prevenir-et-traiter>

Nous sommes là pour vous!

Vos pharmaciennes,
Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier

Nouvelles des 50 ans et plus



En ce début de décembre, je veux vous offrir mes meilleurs vœux pour ce Noël qui sera très spécial cette année.

Nous devons respecter les consignes si nous voulons passer l'année 2021 en toute sécurité.



Alors voilà, au nom des membres du comité du Club des 50 ans et + de St-Bruno, je vous souhaite de

Joyeuses Fêtes!

Anniversaires de décembre :

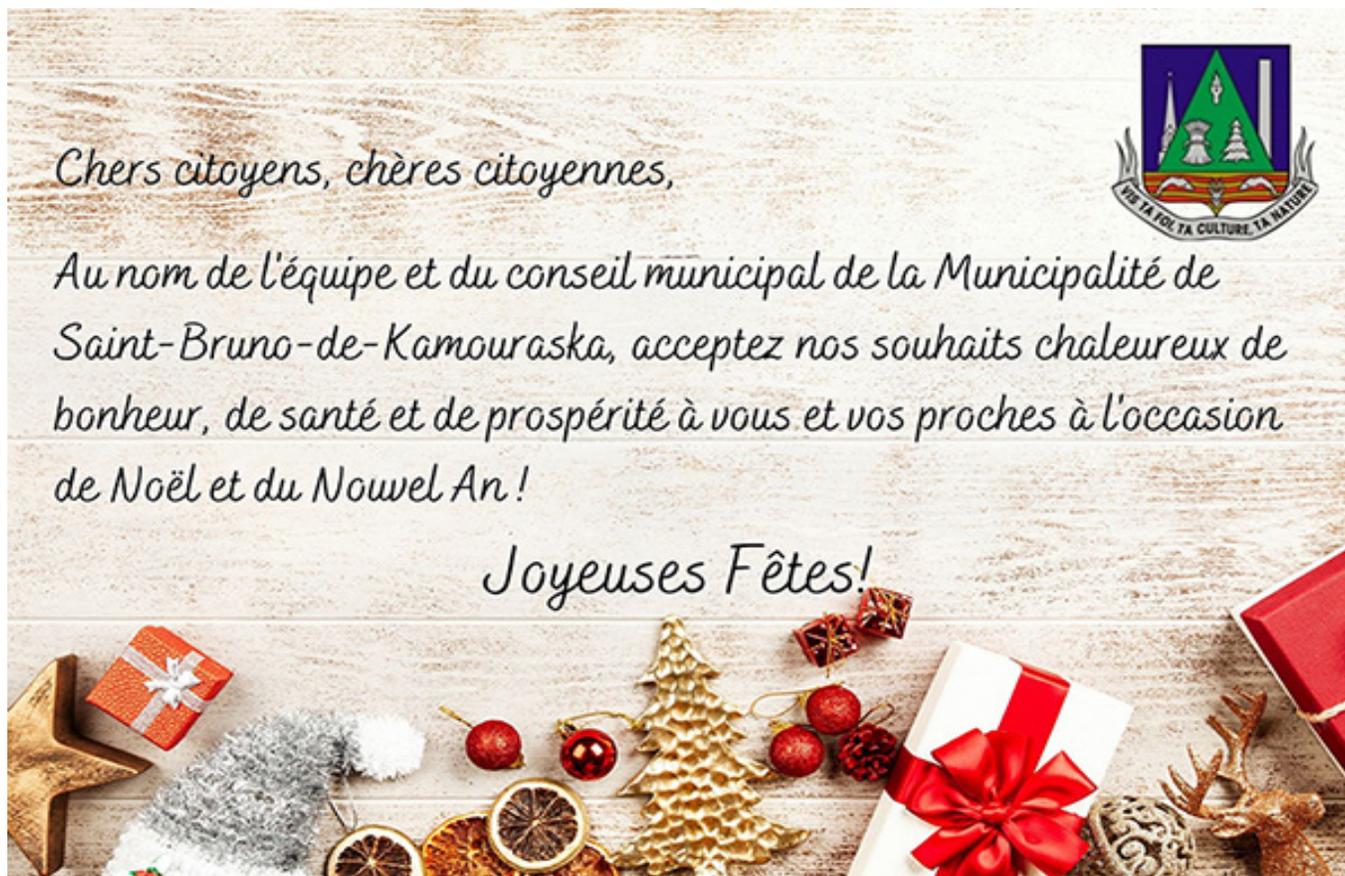
À chaque année, en décembre, nous célébrons Noël aux Habitations. Malheureusement, cette année ce ne sera pas possible pour les raisons que l'on connaît. Dès que le virus sera parti, nous nous reprendrons.

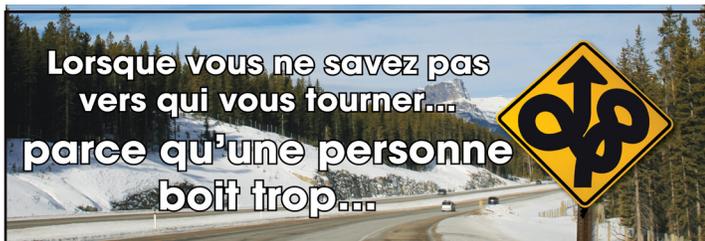
Vous avez reçu vos cartes de membre. Si vous avez des questions concernant les escomptes, n'hésitez pas à nous contacter.

Un petit rappel concernant la vaccination contre la grippe.

Gilbert Lavoie	1
Albert Émond	10
Angèle Dionne	20

Myrtha St-Pierre
Présidente





Lorsque vous ne savez pas
vers qui vous tourner...
parce qu'une personne
boit trop...

Les Groupes Familiaux Al-Anon peuvent vous aider.

Pour en savoir plus, assistez à une réunion confidentielle dans votre localité.
888 4AL-ANON • al-anon.org

L'alcoolisme

affecte non seulement
la personne alcoolique,
mais aussi tout le monde autour d'elle.

Al-Anon est un programme
de soutien mutuel pour toute personne
préoccupée par la consommation
d'alcool d'une autre personne.

Présentement, nos réunions en salles ne sont pas
rouvertes. Nous offrons donc des réunions télépho-
niques et en ligne, sur la plateforme ZOOM.

N'hésitez pas à venir vous joindre à nous.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter
notre site web pour le Québec Est:

al-anon-alateen-quebec-est.ca

Tél. : 1-844-725-2666

Bureau des services mondiaux : al-anon.org

5 déc. 2020
MERCI
d'illuminer nos vies!
**JOURNÉE
INTERNATIONALE
DES BÉNÉVOLES**

Chers bénévoles,

Avec votre dévouement, vous illuminez notre Québec et c'est le plus beau cadeau que vous pouvez nous offrir. Du fond du coeur, nous vous disons MERCI!

Découvrez nos initiatives pour souligner la Journée internationale des bénévoles sur rabq.ca.



Ouverture du Club
29 novembre 2019

Club Les Belles pistes du Rocher blanc inc.

Salle de restaurant
avec permis d'alcool

Ouvert les vendredis, samedis et dimanches
à partir du 29 novembre 2019.
Ouvert 7 jours dès l'ouverture des pistes de motoneige.

Nos cuisiniers(ères), Mme Nadine Deslauriers,
MM. David Saucier et François Landry vous attendent
avec un menu varié et plus spécialement les
soupers « PIZZA » les vendredis soirs.

Bienvenue aux motoneigistes,
quadistes et toute la population!

462, rang de la Croix à Saint-Bruno
Pour réservation et information :
418 492-7421

Besoin de parler ?

Accueil Empathie
Confidentialité Respect
Non jugement

**TEL-AIDE
QUÉBEC**
Service d'écoute téléphonique

Service d'écoute téléphonique
Solitude, détresse, anxiété, idées suicidaires...

Ouvert de 9h à minuit, 7 jours sur 7

418 686-2433
Québec métro

SANS FRAIS
1 877 700-2433
Portneuf, Charlevoix, Bas St-Laurent,
Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine

www.telaide.qc.ca

En parler, ça fait du bien...



Chronique municipale de la Sûreté du Québec :

Pneus d'hiver :

Pour cette première chronique, nous aborderons ici le sujet des pneus d'hiver. En effet, nous avons beaucoup de questions à ce sujet et nous profitons de votre bulletin municipal pour vous informer des normes à ce sujet. La loi exige que tous les véhicules automobiles immatriculés au Québec soient chaussés de pneus d'hiver au plus tard le 1er décembre et ce, jusqu'au 15 mars de l'année suivante. Seuls les pneus d'hiver affichant un pictogramme de montagne surmontée d'un flocon de neige sont permis sur les routes du Québec. Le code de sécurité routière prévoit à l'article 440.1, des amendes pouvant aller à un total de 314\$ pour toute personne ne possédant pas de pneus conformes à la réglementation.

En ce qui concerne les pneus cloutés qui sont très populaires dans notre région, vous ne pouvez pas les installer sur votre véhicule avant le 15 octobre et ils doivent être enlevés pour le 1^{er} mai de l'année qui suit. Malgré que votre véhicule soit muni de bons pneus d'hiver, la prudence et adapter sa vitesse aux conditions de la route est non seulement un incontournable mais une obligation pour la sécurité de tous.

Message en police de proximité :

L'auteur de cette chronique est le Sergent Dave Ouellet, coordonnateur local en police communautaire pour les quatre postes de la Sûreté du Québec au KRTB. Monsieur Ouellet, policier depuis plus de 20 ans dans la région, abordera dans les prochains mois, différents sujets en matière de prévention. La Sûreté du Québec a à cœur de rester en contact avec les citoyens et nous désirons profiter de cette tribune municipale afin de maintenir nos milieux de vie sécuritaires en cette période de pandémie.

Dave Ouellet, sergent
Coordonnateur des relations communautaires
Poste de la MRC de Rivière-du-Loup
Sûreté du Québec Bureau 418 862-6303, poste 209
Télécopieur 418 862-3789



Tu as entre 12 et 18 ans ?
L'aventure et les nouveaux
défis t'intéressent ?

En tout temps, tu peux t'inscrire aux activités offertes par l'ESCADRON 761 RÉGION DU KAMOURASKA et devenir un CADET DE L'AIR. Chaque semaine, différentes activités intéressantes et stimulantes, destinées spécialement aux adolescents, sont proposées.

Le Programme des cadets de l'Air est GRATUIT et peut t'aider à obtenir des aptitudes et des habiletés précieuses qui t'aideront à cheminer vers l'âge adulte et à développer plusieurs belles qualités qui te resteront toute ta vie :

- Confiance en soi et fierté ;
- Sens des responsabilités et travail d'équipe ;
- Qualités de leader et de civisme ;
- Bonne forme physique et saines habitudes de vie ;
- Découverte de l'aviation et de l'aérospatiale ;
- Bien plus encore !

Si tu veux venir apprendre et t'amuser avec nous, communique avec la commandante *Ltv Roxane Martine Coutu* au 418 354-2891 ou envoie-nous un message sur la page Facebook de l'Escadron 761 Région du Kamouraska au @761LaPocatiere

LE TRAIT
D'UNION

Devenez membre

Une contribution volontaire de 2\$ par personne vous fait membre 2020-2021 et permet au journal de poursuivre une couverture plus large des enjeux locaux.

Nom (s) : _____

2 \$/ personne =

N.B. Veuillez remettre votre contribution à un membre du conseil, ou dans la boîte mise à votre disposition au dépanneur. Merci!

Conseils pour le temps des fêtes

Vous serez sans doute tentés d'embellir votre résidence aux couleurs de Noël. Si vous optez pour un sapin naturel, assurez-vous de l'arroser tous les jours et que le réservoir d'eau du trépied soit toujours plein. L'installer de façon à ne pas compromettre l'accès à une issue, placer solidement dans un trépied spécialement conçu et l'arrimer au plafond au besoin à l'aide de fil de nylon. Méfiez-vous de vos animaux de compagnie. Ils peuvent renverser votre arbre et causer ainsi un début d'incendie. Ne le laissez pas allumé pendant la nuit ou lors de votre absence; utilisez une minuterie. Éloignez tous les éléments décoratifs des plinthes de chauffage.

Vérifiez l'état de vos assortiments de lumières, sont-ils secs, craquelés, les fils de cuivre à découvert? Utilisez-vous bien des assortiments extérieurs pour les décorations installées au froid? Ne brochez pas les fils, fixez-les avec des crochets appropriés. Vérifiez sur les emballages le nombre d'assortiments de lumières que vous pouvez installer en série. Ne surchargez pas un circuit électrique. Souvenez-vous que la technologie d'ampoules DEL consomme moins d'énergie que les ampoules incandescentes et par le fait même, produit moins de chaleur.

Vos lumières font-elles l'objet d'un rappel de sécurité? Beaucoup d'ensembles de lumières ont été rappelés par Santé Canada à cause de leur potentiel à être des causes d'incendies.

Vérifiez sur le site internet : www.canadiensante.gc.ca et faites des recherches sur le nom du produit ou sa provenance dans l'onglet « Rappels et avis ». Si l'avis indique de cesser l'utilisation du produit, faites-le. Les modalités d'échange ou de remboursement sont expliquées dans l'avis.

Faites la tournée de vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone avant de recevoir votre parenté afin de valider leur fonctionnement. Avisez vos invités d'où se trouve votre matériel incendie : avertisseurs de fumée, détecteurs de monoxyde de carbone, extincteurs portatifs, etc... Informez-les de votre point de rassemblement extérieur. Lors de vos réceptions, faites attention aux articles de fumeurs. Si vos invités fument, fournissez leurs des cendriers ou autres contenants ininflammables. Méfiez-vous des cendres jetées aux ordures. Attention également aux centres de table, chandelles et bougeoirs. Privilégiez le sapinage artificiel ignifugé et les chandelles électroniques pour ce genre d'ornementation.

ChristianMadore

Pompier/Préventionniste en sécurité incendie

418 492-2312, poste 241
cmadore@villestpascal.com



Horaire d'ouverture

Bureau municipal

Sur rendez-vous

Du lundi au jeudi :
9 h à 12 h et
de 13 h à 16 h

Le vendredi, fermé

Tél.: 418-492-2612
www.stbrunokam.qc.ca

Bureau de poste

Lundi, mardi, mercredi et
vendredi :

9 h 15 à 11 h 30
13 h 30 à 16 h

Jeudi:

9 h 15 à 11 h 30
13 h 30 à 16 h 15

Tél.: 418-492-1673

Club les Belles Pistes du rocher blancs

Ouvert les vendredis, samedis et dimanches
à partir du 29 novembre 2019.
Ouvert 7 jours dès l'ouverture des pistes de motoneige.

Alimentation St-Bruno

Dimanche : 9 h à 19 h
Lundi : 9 h à 19 h
Mardi : 9 h à 19 h
Mercredi : 9 h à 19 h
Jeudi : 9 h à 19 h
Vendredi : 9 h à 19 h
Samedi : 9 h à 19 h

Tél.: 418 492-3185

Bibliothèque

Le mercredi de
18 h 30 à 20 h

Fabrique 321, rue de l'Église

Mercredi de 9 h à 15 h 30
au
local administratif des
Habitations de St-Bruno.
Téléphone: 418-308-0838.

SAAQ St-Pascal

Lundi au vendredi de
12 h 00 à 16 h 00
Samedi Fermé
dimanche Fermé
Téléphone : (418) 492-7314

HORAIRE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Fermé les 24-25-28 décembre
31- 1^{er} décembre et 4 janvier
ouvert les 29-30 décembre
de 12 h 00 à 16 h 00



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

BUREAU DE MONTMAGNY
Édifice Amable Bélanger
6, rue Saint-Jean-Baptiste Est, bureau 206
Montmagny (Québec) G5V 1J7
Téléphone : 418 234-1893 • 1 866 774-1893

BUREAU DE SAINT-PASCAL
Édifice Claude-Bécharde
235, rue Rochette, bureau 108
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0
Téléphone : 418 492-7730

BUREAU DE SAINTE-PÉPÉTUE
366, rue Principale Sud, bureau 205
Sainte-Pépétue (Québec) GOR 3Z0
Téléphone : 1 866 774-1893
marie-eve.proulx.cds@assnat.qc.ca

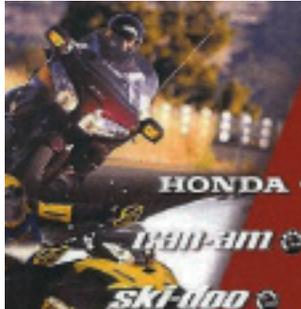
MARIE-EVE PROULX Députée de Côte-du-Sud
Ministre déléguée au Développement économique régional
Ministre responsable des régions Chaudière-Appalaches,
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



Joyeux Noël

BERNARD GÉNÉREUX DÉPUTÉ
Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup

BERNARD.GENEREUX@PARL.GC.CA
BERNARDGENEREUX.CA



735, Taché, Saint-Pascal
(Québec) GOL 3Y0

Tél. : 418 492-3632
Téloc. : 418 492-8604
Sans frais : 1 888 297-3632

HONDA
YAMAHA
SKI-DOO

Jean MORNEAU
www.jeanmorneau.com

Recyclage Guy Gagné 2007

418-860-7803

PIECES D'AUTOS ET ANTIQUES

Sortie 488 Sud 565, ST-EDOUARD
SAINT-ALEXANDRE KAM Q.C. GOL-2G0

DECOR SURFACES

DUMAIS
camilledumais.com

1005, rue Lévesque
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0
Tél.: (418) 492-2347 • Téléc.: (418) 492-9603

Coiffure Céline Design

TÉL: 418.308.0898

309 rue de l'église
St Bruno de Kamouraska GOL 2M0

lunik
TABAGIE ACCOMMODATION

lunik inc.
PAPETERIE-LIBRAIRIE-TABAGIE
BOUTIQUE CADEAU IDÉE FIX

510, avenue Martin, C.P. 367
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0
Tél.: (418) 492-2096 Téléc.: (418) 492-6122
Courriel: tabagielunik@qc.aira.com

Tout Fix
CADEAUX JOUETS

492-2222

Résidence funéraire Daniel Caron

Pré-arrangement (garantis en fiducie)
Crémation Daniel Caron,
Funérailles traditionnelles Thanatologue, ambulancier
Service d'ambulance
353, ave. Chapleau, Saint-Pascal Qc GoL 3Y0

point S
CERTIFIÉ POIDS LOURD

Pneus F.M. inc.

- 595, boulevard Hébert, Saint-Pascal
418.492.6035 - 1.800.463.1375
- Mécanique générale
580, boulevard Hébert, Saint-Pascal
418.492.2907
point-s.ca

- PNEUS
- ALIGNEMENT
- SUSPENSION
- VIDANGE
- FREINS
- SILENCIEUX
- INJECTION

Service de Pneus Marcel inc.

Vente de pneus neufs et usagés

Pose et balancement

Réparation pneus : - automobile
- agricole

418 492-2915
622 boul. Hébert
Saint-Pascal

MALLETTE

Mallette
Société en collectif
Comptables agréés

Gilles Lebel, ca

Tél. : (418) 492-3515
Téléc. : (418) 492-9640
Cel. : (418) 867-6318

470, rue Chapleau
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0

PME INTER

Garon, Lévesque, Gagnon, St-Pierre
Notaires et conseillers juridiques

Me Claude Gagnon
Me Dorisse St-Pierre
Me Marie-Christine Morneau

506, Taché Bureau 101, Saint-Pascal
Tél.: 418 492-1441 / 418 492-7294
Téléc.: 418 492-3131

NOTAIRES

COMITÉ DES BÉNÉVOLES

Repas après les funérailles Saint-Bruno

Ghislaine Gagné 418-492-6543
Myrtha St-Pierre 418-492-5926

ARTISAN CORDONNIER

Roger Mailloux

435, Rang 4 ouest, Saint-Bruno
S.V.P. appeler au
Tél.: 418-492-5942

Fabrique St-Bruno

418 492-2986

Tous les vendredis de 9h à 16h

321, rue de l'Église, bureau 1-B
Saint-Bruno-de-Kamouraska

Le Domaine Brulois

HÉBERGEMENT

Personnes autonomes et semi-autonomes
Pour une convalescence ou en permanence

«Le bonheur n'a pas d'âge mais il a une adresse»

138 & 140 route du Petit Moulin Roger Lavoie, prop.
Saint-Bruno (Québec) GOL 2M0 (418) 492-7075

Andrée Michaud

510 rang 5
St-Bruno de Kamouraska

(418) 492-9824
and_micho@yahoo.ca

La Michelaine
Mohair

Centre-Femmes
La Passerelle du Kamouraska

710, rue Taché, C.P. 372
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0
Tél. : 418 492-1449
Téléc. : 418 492-9021
lapasserelledukamouraska@qc.aira.com

Garde paroissiale

Saint-Bruno

Gilles Beaulieu, secrétaire 492-7132

Distinction Coiffure

143, route du Petit Moulin
St-Bruno-de-Kamouraska QC
GOL 2M0
418 492.6311
Manon Thériault prop.



CONSTRUCTION RÉMY THÉRIAULT

RBQ: 8344-2053-11

Rémy Thériault

339 rue Lessard
Saint-Pascal (Québec)
Tél. : 418 492-9489
theriaultremy@hotmail.com

Entrepreneur en construction et rénovation

- agrandissement
- toiture
- finition intérieure
- finition extérieure
- portes et fenêtres, etc.



Membre affilié



Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier PHARMACIENS

Heures d'ouverture

Lundi - Mardi - Mercredi	9 h à 20 h	555, rue Taché
Jeudi - Vendredi	9 h à 21 h	Saint-Pascal (QC) GOL 3Y0
Samedi	9 h à 17 h	Tél. : 418 492-1234
Dimanche	10 h à 13 h	Télé. : 418 492-6221
		Courriel : bsr@famillprix.com



Municipalité Saint- Bruno-de-Kamouraska

321, rue de l'Église, bureau 1
Saint-Bruno-de-Kamouraska
(Québec) GOL 2M0

Téléphone : 418 492-2612
Courriel : dg@stbrunokamouraska.ca



Club des 50 ans et plus

321, rue de l'Église, Bureau 3
Saint-Bruno (Québec) GOL 2M0

Myrtha St-Pierre, présidente
Téléphone : 418 492-5926

Activités et loisirs pour tous

BASIE|32

web design impression



Mini Excavation

- Test de sol
- Pose de drain
- Réparation de fondation

Jean-Claude Levesque

334, rue de l'église
Saint-Bruno

418-492-7803



ALIMENTATION LOUIS GRENIER INC.

501, avenue Patry
Saint-Pascal-de-Kamouraska
(Québec) GOL 3Y0
Tél : 418 492-1034
Fax : 418 492-1035
Courriel : alimentationlg@bellnet.ca



Faites votre provigo, si vite, si bon ... www.provigo.ca

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

EXCAVATION ET TERRASSEMENT

TRANSPORT ET VENTE
DE SABLE ET DE GRAVIER

CHAMPS D'ÉPURATION
ET FOSSE SEPTIQUE

MARTEAU HYDRAULIQUE

TAMISEUR ROTATIF

TRAVAUX GÉNIE CIVIL

Transport Pierre Dionne

R.B.Q.: 8279-7556-30

Pierre Dionne, propriétaire
Cell. : 418.868.9486

Tél. : 418.852.1222
Fax : 418.852.1220

41, rue du Parc-Industriel
Saint-Pacôme (Québec) GOL 3X0



Desjardins
Caisse du Centre
de Kamouraska



418 492-4011



877 851-4011



caisse.t20119@desjardins.com



www.desjardins.com/kamouraska



www.facebook.com/centrekamouraska